

Présents

- Mme et M. le Maire du RPI : M. Girard
- Mmes et Mrs les conseillers et adjoints du RPI : Mmes Saunois, Bras
- Mmes et Mr les enseignants du RPI : Mmes Borgnat, Nicolai, Rojot, Krikke, Wesnosker, M. Marandon
- Mmes et Mrs les représentants des parents d'élèves : Mmes Grosbois, Mahoudeau, Gross, Gros, Herouart, Chaumont, Lips, Potron
- Mmes Moindrot et Dumond : ATSEM de l'école maternelle d'Escolives
- Mmes et M. les directeurs de l'accueil périscolaire : M. Fabre

Excusées

- Mme Roumieux IEN Auxerre I
- Mme Legros, parent d'élève
- Mme Lesieur, directrice du périscolaire à Escolives
- Mmes Bontems, Le Flanchec et Saraiva, enseignantes du RPI

1. Présentation

- Nous accueillons dans l'école Mmes NICOLAI et LE FLANCHEC à mi-temps en PS-MS ainsi que sur les décharges de CP : Mme BONTEMS et du directeur de l'élémentaire : Mme SARAIVA.
- Le constat des effectifs fait apparaître un effectif total de 137 élèves. L'année prochaine 15 PS sont recensés officiellement pour 17 CM2 qui entreront au collège soit une moyenne à ce jour entre 22 et 23 élèves par classe.
- 63% de participation aux élections des représentants des parents d'élèves sur l'élémentaire. Les 6 sièges de titulaires ont été pourvus ainsi que 3 sièges de suppléant.

2. Sécurité – réglementation de l'école

Présentation du DUER (Evaluation des Risques) et du PPMS (Mise en sécurité).

Les Exercices de sécurité ont déjà été réalisés : un exercice incendie le 19/09 et un exercice confinement le 17/10. Ces exercices se sont déroulés sans problèmes, les élèves étant désormais habitués à ce genre d'exercice.

Selon la réglementation en vigueur et du renouvellement de la posture Vigipirate sur 2019-2020, les signaux d'alerte entre exercice incendie et intrusion doivent être différents, mais il n'a toujours pas été trouvé de solution à cette exigence. Le directeur informe donc le conseil que l'école n'est pas en conformité avec les règles de sécurité Vigipirate. Le directeur suggère l'achat de corne de brume pour chaque classe.

Pour information aux parents, le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale a ouvert une plateforme à destination du grand public et des professionnels pour mieux comprendre les enjeux de vigilance, de prévention et de protection face à la menace terroriste : www.vigipirate.gouv.fr

3. Règlement intérieur

Suite à la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 portant sur l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès 3 ans, le règlement intérieur de l'école est donc modifié au paragraphe 1 sur les entrées et sorties des élèves à la maternelle pour permettre l'accueil des élèves de PS lors de la récréation de l'après-midi dans la cour de l'école, pour ceux ayant fait la sieste chez eux.

De même, le paragraphe 2 sur l'assiduité et la fréquentation de l'école est modifié puisque l'inscription à l'école maternelle est désormais obligatoire dès 3 ans (article L-131-1 du code de l'éducation), l'obligation d'assiduité qui en découle s'applique aux 24 heures d'enseignement avec l'autorisation d'aménagement du temps de présence l'après-midi pour les élèves de PS uniquement pour répondre au besoin d'une adaptation progressive à l'école de certains jeunes enfants.

La modification du règlement intérieur du RPI est votée à l'unanimité, il sera mis à jour sur le site internet du RPI.

4. Avenant au Projet d'école

Un avenant au projet d'école va être fait cette année sur la thématique de l'environnement, les maternelles et CE1 mettent en place un jardin pédagogique (remerciement est fait aux mairies pour l'installation faite ou à venir des bacs nécessaires à l'élaboration du projet), les CE2-CM1-CM2 partent en classe découverte avec une thématique également liée à l'environnement et à la préservation de la nature.

5. Activités pédagogiques / APC / Evaluations nationales

Classes maternelles

- Projet lié à la santé
- Rencontre sportive et projet musical
- Visite des grottes d'Arcy-sur-Cure et de la caserne des pompiers d'Avallon en fin d'année
- Eveil au goût et à la nature
- Création d'albums sur plusieurs classes de maternelles du secteur

Classes élémentaires

- Rallye mathématiques et scientifiques entre les CP et les CE1
- Projet écriture de conte entre CP et CE1

- *Les incorruptibles* pour les classes du RPI
- Concours national mathématiques KANGOUROU
- Cycle piscine à Auxerre pour les élèves de CE2-CM1-CM2
- USEP (3 rencontres de secteur)
- Jardin pédagogique annuel en lien avec l'association ROMARIN (CE1)
- Cycle boxe scolaire en lien avec l'intervenant sportif du Coulangeois
- Projet viticulture pour les CM
- Connaissance du patrimoine local autour de la mythologie et de la bibliothèque de Coulanges ayant un plafond classé au patrimoine.
- Classe découverte dans le Jura pour les CE2-CM1-CM2

6. Point financier coopérative

66% de participation volontaire pour l'école de Coulanges (soit 10% de plus que l'année dernière). Le directeur tient à remercier les parents qui participent. La coopérative reste facultative, mais représente un geste citoyen et coopératif. Des moyens financiers sont obligatoires pour mener à bien des projets de classe, d'école, pour faire des sorties ou même acheter du matériel spécifique au profit des élèves. Le directeur remercie également les mairies qui subventionnent une partie des projets pédagogiques.

Pour pouvoir réaliser les projets qu'elle souhaite, l'école est donc dans l'obligation de multiplier les actions et compte également sur le soutien de l'association « l'Enfance Buissonnière » qui reverse à la coopérative les bénéfices réalisés.

Faire partir 2 classes dans le Jura est un coût énorme pour la coopérative scolaire (plus de 8000€). La qualité des projets engagés par l'école ne doit pas s'arrêter faute de moyens, il est donc important que les parents s'investissent. Le projet viticulture permet d'ailleurs de financer une partie de la classe découverte et l'achat de 2 ordinateurs portables par classe.

7. Péricolaires

La fréquentation du périscolaire est : pour Coulanges de 4 enfants en moyenne le matin, 42 le midi, entre 12-14 le soir. Pour Escolives : 27 enfants en moyenne le matin, 44 le midi et 41 le soir + 60 inscrits au centre le mercredi. Il y a toujours l'activité sport le vendredi soir avec l'intervenant sportif.

Le directeur demande la possibilité de mettre en place de l'aide aux devoirs lors du temps périscolaire. La mise en place de ce système modifierait à la baisse les subventions reçues en plus de problématiques d'effectifs et de résultats. Il est rappelé toutefois qu'un enfant qui souhaiterait s'isoler pour faire ses devoirs au centre de loisirs en a la possibilité.

M. Girard parle de la tentative de remettre en place de l'aide aux devoirs sur Coulanges 2 jours par semaine. Se renseigner en mairie.

8. Association des écoles

Le bureau a été renouvelé, de nouvelles idées seront mises en place dans l'année comme le dimanche 5 avril : l'organisation d'une marche et d'un trail. Le directeur remercie les parents bénévoles qui œuvrent au sein de l'association au profit des élèves du RPI. Des actions menées l'année dernière seront reconduites comme : les sapins de Noël, chocolats à Pâques, chasse aux œufs, sortie en juillet pour les CM2, achat de livre pour Noël...

Le directeur remercie l'association pour sa participation à hauteur de 15€ par élève pour réduire le reste à charge des parents.

9. Travaux

Pour Coulanges, il est demandé la pose de nouvelles serrures avec la même clé sur les 3 portes d'accès au bâtiment, les serrures sont vieilles, bloquent et sont parfois impossible à fermer à clés.

Du fait du changement de salle du bureau du directeur dans l'école, il est nécessaire et urgent de faire descendre le visiophone permettant l'ouverture de la grille et le contrôle des personnes entrants dans l'école dans la salle du bas car la sonnerie est désormais inaudible du directeur lorsqu'il est dans son bureau.

Il est demandé la pose de stores sur les fenêtres du couloir des CE2-CM1 et dans la classe des CM1-CM2, la luminosité empêchant aux élèves de voir ce qui est vidéo-projeté au tableau.

Le directeur demande où en est le choix du nom à donner à l'école. Le conseil municipal du 5 décembre doit prendre sa décision (à noter que le choix du nom permettra la mise en place de nombreux projets artistiques, scientifiques et culturels d'où la volonté du directeur d'un nom connu à l'échelle nationale).

10. Questions diverses

Aucune question n'a été remontée.

Pour information, la fête des écoles aura normalement lieu le samedi 20 juin 2020 sur le site de l'école d'Escolives et le prochain conseil d'école après les élections municipales le jeudi 26 mars à Coulanges.

Le directeur conclut en remerciant les équipes municipales actuelles pour leurs politiques en faveur de l'école, elles ont su donner les moyens adéquats pour bien fonctionner. L'équipe enseignante espère que les futures équipes prôneront la même écoute et la même politique en faveur de l'école.

Séance levée à 19h.

Le président
S. Marandon